



PE-GR2-STL

PROCÉDURES D'UTILISATION (RECOMMANDATIONS)

INSTALLATION DES GARDE-CORPS :

1. Lors du montage et du démontage des garde-corps, chaque travailleur doit être protégé contre les dangers de chute, selon la réglementation en vigueur.
2. Mettre en position les garde-corps au bout de chaque madrier utilisé. La distance ne doit pas dépasser 10'.
3. - Pour le pontage et le plancher de béton, fixer chacune des bases des garde-corps à l'aide de 6 vis à béton (tel que CobraTork ou équivalent) de $\varnothing 5/16$ "x 2.25" dans un béton suffisamment solide pour soutenir les ancrages, (se référer au manuel du fabricant d'ancrage).

- Pour les pontages, parapets et planchers de bois, utilisé 6 tire-fond de $\varnothing 3/8$ "x 2". S'assurer d'utiliser du bois sain d'épinette ou équivalent, avec absence de noeuds et d'une épaisseur d'au moins 2". S'assurer que le substrat est suffisamment solide pour soutenir les ancrages.

- Pour les pontages ou plancher d'acier, utilisé 6 vis auto perçantes $\varnothing 1/4$ -14 X 1.5" dans un acier d'au moins 1/4" de pouces d'épaisseur.
4. Utiliser la lisse tubulaire d'acier supérieure et centrale.
5. Une fois les garde-corps érigés, mettre en place une plinthe de 1.25"x 6"x10', jointé au centre du support à plinthe à l'aide de vis.

**** Lors du montage et du démontage des garde-corps, chaque travailleur doit être protégé contre les dangers de chute, selon la réglementation en vigueur. ****

INSPECTION & ENTRETIEN :

1. Avant chaque utilisation, une inspection visuelle des garde-corps et des lisses afin de s'assurer que rien ne soit fendu, rouillé, déformé ou endommagé ou a été exposé à une force d'arrêt de chute.
2. Ne pas utiliser le système de garde-corps si un élément est endommagé (tel qu'au point 1.).
3. Disposé des éléments endommagés, ne pas tenter de souder, coupé, plié ou réparer les garde-corps.
4. Une inspection visuelle, journalière, du système de garde-corps doit être effectuée, une fois installé.